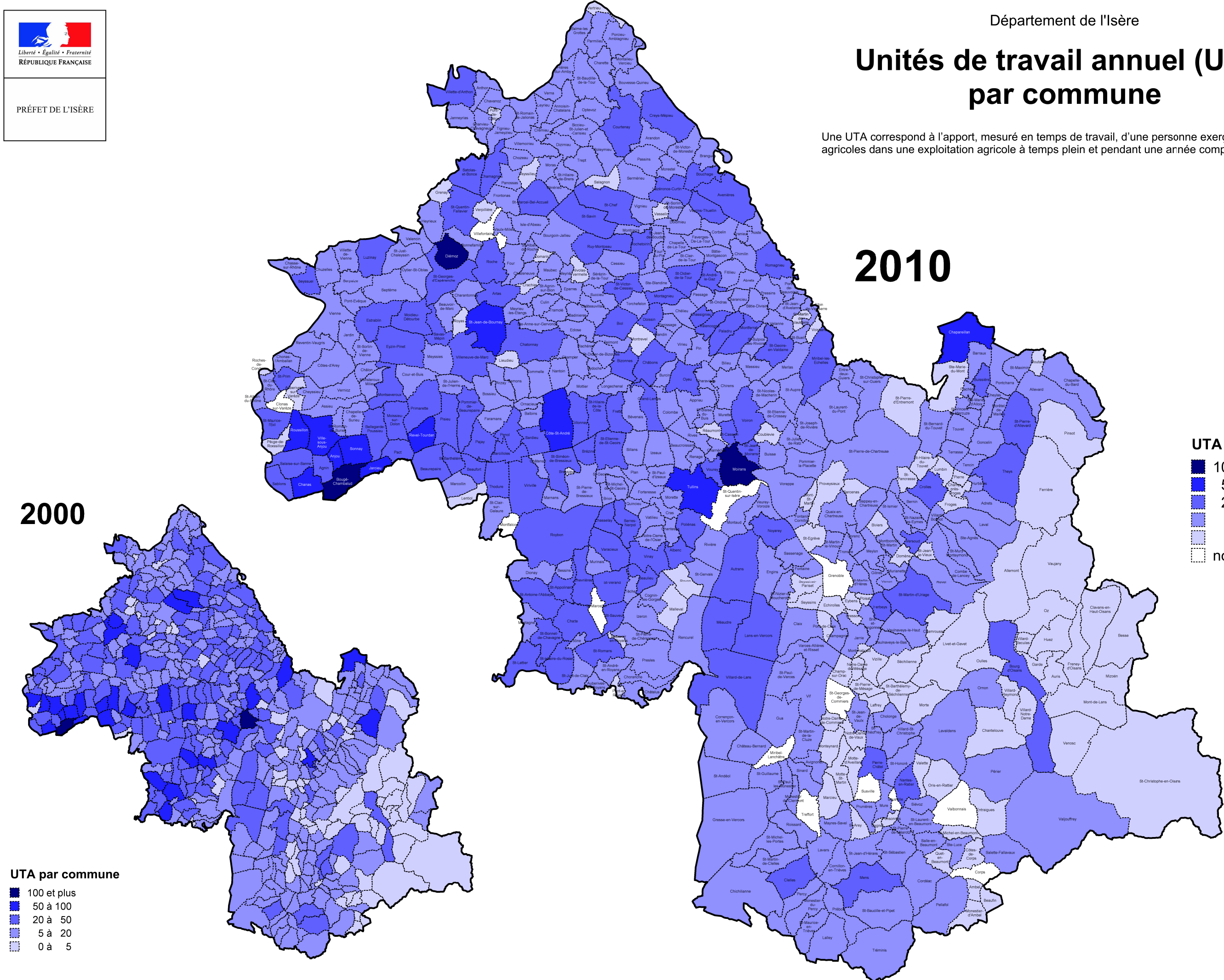


Unités de travail annuel (UTA) par commune

Une UTA correspond à l'apport, mesuré en temps de travail, d'une personne exerçant des activités agricoles dans une exploitation agricole à temps plein et pendant une année complète.



2000

2010

UTA par commune

- 100 et plus
- 50 à 100
- 20 à 50
- 5 à 20
- 0 à 5
- non déterminé

UTA par commune

- 100 et plus
- 50 à 100
- 20 à 50
- 5 à 20
- 0 à 5

